



## **FICHE EXPLICATIVE SCOLAIRE :**

### **I) INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

### **II) RESTAURANT SCOLAIRE**

### **III) TEMPS D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES et CENTRE AÉRÉ**

## **I) INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

**2017/2018**

Les inscriptions scolaires sont régies par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires **publiques** de REMIREMONT sont centralisées par le Service des Affaires Scolaires de la Ville. Pour l'école privée, voir directement avec l'école.

**Les inscriptions pour cette rentrée 2017/2018 débuteront le 3 avril par mail et courrier et le 2 mai 2017 en Mairie**

### **Qui est concerné ?**

- Les enfants nés en 2014 (classe de petite section de maternelle)
- Les enfants nés en 2015 (classe de toute petite section de maternelle : sous réserve de places disponibles)
- Les enfants romarimontains scolarisés cette année dans une école extérieure (autre commune ou école privée) et dont les parents souhaitent l'inscription dans une école publique de REMIREMONT

**Les enfants déjà inscrits dans une école publique cette année et poursuivant leur scolarité dans la même école n'ont pas à être réinscrits.**

### **Quelle école ?**

Les enfants seront inscrits dans l'école dont relève le domicile familial, conformément à la carte scolaire.

Vous pouvez consulter celle-ci sur le site internet de la Ville de REMIREMONT : [www.remiremont.fr](http://www.remiremont.fr) ou obtenir l'information par téléphone auprès du Service des Affaires Scolaires.

### **Les démarches obligatoires**

L'inscription scolaire se déroule en deux étapes essentielles :

- 1) – l'inscription administrative** auprès des services de la ville
- 2) – l'admission pédagogique** auprès du directeur de l'école

#### **1) – L'Inscription administrative (Mairie)**

La Ville vous propose de procéder aux inscriptions :

- soit par mail, à l'adresse : [affaires.scolaires@remiremont.fr](mailto:affaires.scolaires@remiremont.fr) (dès le 3 avril 2017)
- soit par courrier – Mairie de REMIREMONT – Service Affaires Scolaires – BP 30107 – 88204 REMIREMONT CEDEX (dès le 3 avril 2017)
- soit en vous rendant directement en Mairie – Service Affaires Scolaires **à partir du 2 mai 2017**

Pour ce faire, une « FICHE INDIVIDUELLE INSCRIPTION SCOLAIRE », que vous trouverez en pièce jointe, doit être renseignée, datée et signée.

**Dans tous les cas**, cette fiche doit être accompagnée des justificatifs suivants :

- **photocopie ou scan** du livret de famille parents et enfants
- **photocopie ou scan** d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, **au nom des parents de l'enfant à inscrire**

A réception de ces pièces, votre dossier sera traité et le certificat d'inscription vous sera retourné **en priorité par mail**, à défaut par courrier.

Tout dossier incomplet sera refusé.

#### **2) – L'admission pédagogique (École)**

Une fois le certificat d'inscription reçu, vous pourrez prendre contact avec le directeur (ou la directrice) d'école qui pourra alors procéder à l'admission de l'élève.

## **II) INSCRIPTIONS AU RMS (restaurant scolaire)**

Les inscriptions au RMS se font **pour l'année scolaire**.

La fiche d'inscription est à remplir **OBLIGATOIREMENT** même si l'enfant a déjà fréquenté le RMS auparavant. **Tout enfant non inscrit ne sera pas pris en compte.**

### **Qui est concerné ?**

Les enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de Remiremont, soit :

- Jules Ferry
- La Maix
- Le Rhumont
- Révillon
- Saint-Romarc.

### **Les démarches obligatoires :**

- Fiche d'inscription papier (ci-jointe) à remplir comprenant :
  - ✗ Une **fiche dossier** (renseignements de la famille et de l'enfant)
  - ✗ Une **fiche d'inscription** (modalités et planning)

### **L'inscription :**

- L'inscription au Restaurant Municipal Scolaire ne sera prise en compte qu'après le dépôt, l'envoi par courrier ou par mail de la fiche dossier **ET** de la fiche d'inscription à l'accueil de la Mairie de Remiremont.
- Une confirmation vous sera transmise par mail si vous possédez une adresse ou, à défaut, par courrier postal.

**Toute inscription incomplète sera refusée**

### III)

## **NOUVELLES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES (NAP)** **et** **CENTRE AÉRÉ MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES**

Les inscriptions aux activités du centre social, soit :

#### **Pendant la période scolaire :**

- Nouvelles Activités Pédagogiques
- Mercredi Éducatif (Mercredi de 11h30 à 18h )

#### **Pendant les vacances scolaires :**

- Centres aérés de 3 à 12 ans (1 semaine à chaque période de petites vacances sauf à Noël et 8 semaines en été)

s'effectueront au fur et à mesure des activités. Une fiche d'inscription sera transmise pour chacune par le biais des écoles.

**Les éléments à fournir pour toute première inscription** sont :

- Le Quotient Familial CAF si allocataire,
- La feuille d'imposition,
- Le carnet de santé de l'enfant.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces activités, vous pouvez contacter le Centre Social au 03.29.62.12.86